



## **NEWSLETTER DE LA COOPERATION MONDIALE**

**Février 2013**

### **Dans ce numéro :**

- La Commission sur le Développement Social à New-York
- Lancement du Partenariat sur l'Action pour une Economie verte
- Réunion de l'Association pour la coopération interinstitutions sur la Protection sociale à New-York
- Ressources et liens utiles

### **La Commission sur le Développement Social à New-York**

La 51e session de la Commission pour le Développement Social, l'une des commissions fonctionnelles du Conseil Économique et Social ainsi qu'un important forum pour débattre et donner des directives politiques relatives aux questions sociales d'importance internationale, s'est tenue à New-York du 6 au 15 février et a traité un large éventail de problèmes essentiels à la promotion des sociétés fondées sur le respect de la dignité de chaque individu, y compris la jeunesse, les personnes handicapées, le vieillissement et le développement de l'Afrique.

Deux semaines de négociations, de panels et de débat général dont la priorité fut donnée au thème de « l'autonomisation des personnes par l'éradication de la pauvreté, l'intégration sociale et le plein emploi et le travail décent pour tous » ont mené à l'adoption, par le biais d'un consensus, de textes de tous les projets de résolutions qui avaient été soumis pour examen. Les représentants des gouvernements et les organisations de la société civile venant du monde entier ont décrit les efforts déployés pour stimuler la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et la création de sociétés inclusives en vue d'inspirer la Commission de la session politique l'année prochaine, et de manière générale, le programme pour le développement global d'après 2015.

Les délégués et bien d'autres intervenants ont affirmé le rôle essentiel des gouvernements dans la création d'un environnement propice à l'autonomisation des personnes, dans la mesure où ceux-ci donnent les outils nécessaires et les moyens d'acquérir des compétences. De nombreux délégués réaffirmèrent le caractère vital du travail décent en vue de promouvoir l'autonomisation, de réduire la pauvreté et d'améliorer l'intégration sociale. La Commission a posé les bases de la 52e session qui se tiendra l'année prochaine et à l'occasion de laquelle le comité des 47 membres produira un résultat politique relatif au thème principal. Plusieurs des projets de résolution approuvés par la Commission ont mis l'accent sur l'importance critique de l'autonomisation des personnes et du rôle de ces dernières dans l'avancée du développement social.

Un projet de résolution sur « les mesures et programmes impliquant la jeunesse » inciterait le Conseil Économique et Social à recommander aux gouvernements, tout en consultant des jeunes, le

développement d'une politique holiste et intégrée qui reposerait sur le Programme d'Action pour la Jeunesse. Le texte a également souligné l'importance à accorder à la consultation des jeunes dans l'élaboration du programme pour le développement d'après 2015, encourageant par là les Etats à prendre en considération l'intégration des représentants de la jeunesse à toutes les discussions importantes du Conseil et de l'Assemblée Générale.

Après quoi, Ahmad Alhendawi, qui a pris les fonctions de Secrétaire général de l'Envoyé des Nations Unies pour la jeunesse, lors des travaux de la Commission, s'est adressé à cette dernière pour la première fois, en disant qu'à trois ans de l'échéance qui devrait voir les objectifs du Millénaire pour le Développement atteints, les gouvernements, la société civile, la jeunesse et encore d'autres connaissent un « âge d'or » pour fixer le programme pour le développement de l'après 2015 et qu'il aura pour mission d'aider les jeunes à jouer un rôle dans ce cadre.

Dans le même ordre d'idées, un projet de résolution sur la « Prise en compte systématique de la question du handicap dans les programmes de développement : en route vers 2015 et au-delà », soumis par le président et approuvé sans qu'il y eût de vote, ferait que le Conseil accueille positivement la prochaine réunion de haut niveau sur les handicaps et le développement qui aura lieu le 23 septembre et aura pour but d'assurer l'intégration de toutes les personnes handicapées à tous les niveaux du développement. Cela encouragerait les Etats à « saisir chaque opportunité » d'intégrer la question du handicap au programme de développement mondial en tant que question transversale.

Grâce au projet de résolution sur le « deuxième examen et évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002 », le Conseil lancerait un appel aux Etats pour promouvoir et protéger les droits des personnes âgées. Par là, les Etats devraient adopter des mesures visant à apporter une sécurité sociale et économique ainsi qu'une assurance santé aux personnes âgées et ils auraient ainsi à garantir leur entière participation dans les processus de prise de décisions qui affecteront leur vie.

Les deux autres projets approuvés se concentrent, respectivement, sur la célébration du 20e anniversaire de l'Année Internationale de la Famille (1994) et sur les dimensions sociales dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.

En dernier lieu, la Commission a pris note de plusieurs documents : le rapport du Secrétaire Général concernant « la promotion de l'autonomisation des populations par l'éradication de la pauvreté, l'intégration sociale et le plein emploi et le travail décent pour tous » ; le commentaire du Secrétaire Général intitulé « problèmes émergents: la dimension sociale au sein du programme pour le développement global au-delà de 2015 » ; et le rapport de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. La Commission a également approuvé le projet de programme et de documentation provisoires pour sa 52e session, ainsi qu'un projet de rapport sur l'organisation de la session tout juste terminée.

Les représentants d'ICSW ont participé activement au travail de la Commission lors des discussions en séances plénières en présentant une déclaration et ont pris part à diverses manifestations parallèles.

### **Partenariat sur l'Action sur l'Economie verte**

Le 19 février 2013, quatre organismes de l'ONU- le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) - ont lancé le Partenariat pour l'action pour une Economie verte (PAGE). Le

partenariat aidera les pays participants à élaborer un processus qui mènera d'investissements et de politiques à la mise en place de technologies propres, d'infrastructures économes en ressources, à une main-d'œuvre verte qualifiée et à une bonne gouvernance, entre autres services. La réduction des risques environnementaux et l'accélération de la transition vers une économie verte ont été identifiées comme étant les objectifs clés du nouveau Partenariat, ce qui aura pour but de catalyser le changement à l'échelle nationale par le biais d'instruments économiques et politiques ciblés et la formation d'un personnel local. Les pays en voie de développement pourraient être les plus grands bénéficiaires s'ils parviennent à mettre en place les politiques nécessaires pour récolter les bénéfices économiques et environnementaux d'une croissance économe en ressources et sobre en carbone ; on éviterait en même temps les risques et chocs des infrastructures consommatrices en carbone.

PAGE est une réaction directe au document final de la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable (Rio+20) qui s'est tenue en juin au Brésil. Le document final intitulé « Le Futur que nous voulons » lance un appel aux organismes des Nations Unies à soutenir les pays qui veulent accélérer leur transition vers une économie verte et solidaire afin de réduire la pauvreté et de réaliser le développement durable.

Durant les deux premières années du Partenariat, PAGE se concentrera sur sept pays pilotes qui restent à déterminer et augmentera le nombre de pays bénéficiant de son soutien à un total de 30 d'ici 2020.

### **Réunion du SPIAC-B ( Bureau de coordination inter-institutions sur la protection sociale ) à New-York**

La troisième réunion du SPIAC-B a eu lieu le 11 février 2013 au Siège des Nations Unies à New-York. Présidée à la fois par l'OIT et la Banque mondiale, 48 représentants de 31 organisations internationales et institutions bilatérales ainsi que des ONG internationales ont assisté à cette réunion. ICSW participe activement à cette entité depuis sa création et a également pris part à la réunion qui s'est déroulée à New-York.

Trois thèmes majeurs ont retenu l'attention lors de la réunion : (a) la protection sociale dans l'optique des délibérations portant sur le programme de développement pour l'après-2015, (b) le travail de collaboration inter-institutions au niveau national, (c) la coopération internationale dans le domaine des statistiques sur la protection sociale. La réunion a abouti à l'adoption de programmes de travail spécifiques qui définissent la voie à emprunter dans les domaines cités ci-dessus.

L'OIT a présenté son projet de feuille de route visant à intégrer la protection sociale dans le cadre de l'après 2015 et a identifié des angles d'attaque possibles pour la protection sociale dans le programme d'après 2015 dans son ensemble. On constate un élan positif dans l'avancée du programme sur la protection sociale, qui doit être consolidé. Un mandat explicite ayant pour but l'avancée du programme de protection sociale a déjà été mis sur pied et émane des conclusions de la conférence Rio+20, de la Recommandation 202 de la CIT (conférence internationale du travail) sur les socles de protection sociale, de l'examen ministériel annuel 2012 de l'Ecosoc ainsi que d'autres décisions récemment prises.

Il a été convenu que le bureau pourrait fournir des données techniques pour nourrir la discussion politique concernant les différentes voies et processus liés au cadre d'après 2015 et au cadre du développement durable et elle pourrait aider les états membres à définir des objectifs et des cibles de développement possibles. Le bureau a convenu qu'il était par conséquent important de travailler ensemble dans le but de promouvoir le rôle de la protection sociale en tant que plateforme d'où il sera possible d'atteindre, avec constance et cohérence, les objectifs liés à l'éradication de la

pauvreté, à la création d'emplois décents, à la réduction des inégalités, à la sécurité alimentaire et sanitaire, et à partir de laquelle il sera possible de créer des voies de développement plus inclusives et plus durables. En ce sens, la protection sociale pourrait être considérée aussi bien comme un objectif clé dans le développement visant à triompher d'une insécurité fréquente que comme un moyen d'autonomisation des personnes. Même si les définitions institutionnelles peuvent varier, il existe un fort consensus quant à la promotion d'une définition inclusive de la protection sociale à l'échelle mondiale et quant à la nécessité d'éviter certaines interprétations réductrices.

Les membres du bureau de coordination ont convenu que les indicateurs liés à la couverture importaient en matière de transparence et de responsabilité mais qu'ils se devaient d'être simples afin d'assurer une fiabilité ; de plus, ils doivent se référer à des données disponibles à l'échelle nationale.

Il a été convenu que l'OIT et la Banque mondiale continueraient leur effort commun en rassemblant le socle existant de connaissances sur les schèmes de protection sociale, le mettant ainsi en relation avec le programme de l'après 2015 en cours d'élaboration. Ce document, technique dans sa majeure partie, mettra en avant les données nationales déjà disponibles qui portent sur le rôle que la protection sociale peut jouer dans l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités, la création d'emplois décents et la promotion du développement durable, et il proposera des catégories étendues d'indicateurs et de cibles de couverture potentiels. Le projet circulera ensuite entre les membres de SPIAC-B pour qu'ils fassent part de leurs commentaires. Le document servira de point de départ aux consultations thématiques globales en cours et il en sera fait part au Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015.

La coopération sur les statistiques de la protection sociale se passe en douceur et a reçu un accueil chaleureux de la part des membres de l'Association. La Banque mondiale et l'OIT ont présenté une proposition commune sur l'harmonisation internationale des données sur la protection sociale mettant en avant le potentiel que la coopération représente pour les domaines de la collecte et du partage de données. Cette initiative était une conséquence directe des résultats de l'atelier organisé par l'Overseas Development Institute/ Département pour le Développement International et la Banque mondiale portant sur le financement de la protection sociale (Londres, 6 novembre 2012), au cours duquel les organisations internationales ont approuvé la préparation de termes de référence, qui faciliteraient une coopération dans le domaine de la standardisation de la terminologie et des classifications qui sont utilisées, ainsi que dans le domaine de l'harmonisation des efforts dans la collecte de données et des diverses banques de données ; cette préparation permettrait de soutenir les pays s'efforçant d'améliorer leur capacité à produire des données fiables sur la protection sociale et à établir des systèmes statistiques nationaux sur la protection sociale. L'objectif premier de cette initiative est de promouvoir la qualité des données, d'améliorer l'efficacité institutionnelle, d'éviter tout double emploi inutile et de développer une image statistique vraisemblable de la condition de la protection sociale, ce qui donnera également de meilleures directives pour la collecte de données à l'échelle nationale.

Les membres du SPIAC-B sont tombés d'accord sur le fait que les efforts visant à harmoniser les données devraient débuter aussi tôt que possible-avant même de parvenir à un accord sur les caractéristiques des indicateurs de la protection sociale. Il subsiste encore des lacunes dans la collecte de données, surtout en ce qui concerne les données sur les dépenses, mais des efforts devraient être faits pour inciter les pays à prendre des engagements et à développer cette compétence à l'échelle nationale.

Les membres ont suggéré que, en accord avec la mention obligatoire émanant de la Recommandation sur les socles de protection sociale, l'OIT pourrait développer un outil de génération de rapports afin d'aider les pays à remplir leurs obligations. Les indicateurs pourraient être liés aux données à fournir.

On convint également que les membres du SPIAC-B rendraient compte des efforts en cours pour la collecte de données, ce qui reviendrait à soumettre des informations et des contacts au groupe interinstitutions. L'observatoire pour la protection sociale, organe de la Banque Internaméricaine de développement fut cité comme exemple, étant donné qu'il va lancer une étude longitudinale sur la protection sociale dans 8 pays. La Banque mondiale et l'OIT feront part de leur appréciation à la Banque Interaméricaine afin d'harmoniser les efforts de collecte de données.

L'OIT a présenté sa matrice d'inventaire des activités de coopération que mènent les pays sur la protection sociale. Bien que la matrice ne puisse être considérée comme une banque de données exhaustive, celle-ci reste un outil utile et transparent à visée informative et reste ouvert à des améliorations plus poussées.

Dans l'optique des efforts à venir, la Banque mondiale a présenté une note conceptuelle sur le dispositif SPARCS dont le but est d'étalonner et d'évaluer les systèmes de protection sociale et de travail-un dispositif qui a reçu l'aval du SPIAC-B car considéré comme une plateforme sous responsabilité nationale qui rassemble divers outils des organismes participants.

## **Ressources et liens utiles**

**Mise en pratique de la protection : l'aide alimentaire en toute sûreté et dignité**, PAM, 2013  
Nicholas Crawford et Gina Pattugalan (eds.)

Ce livre publié par le Programme Alimentaire Mondial souligne à quel point apporter une aide à l'alimentation et à la nutrition pour les personnes dans le besoin peut jouer un rôle, ce qui pose la question de savoir si les organismes humanitaires font assez pour protéger les civils qui se trouvent dans des zones instables et où la situation est préoccupante. Selon les éditeurs du livre, celui-ci soulève des questions concernant des problèmes pragmatiques et moraux qui continuent d'affecter l'action du PAM sur le terrain et proposent des solutions susceptibles d'intéresser aussi d'autres groupes humanitaires.

Pour plus de détails :

<http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/wfp254460.pdf>

**Au profit de l'Inde. Définir un rôle positif pour le Royaume-Uni**, par Will Straw et Alex Glennie

Etant donné les défis remarquables de développement auxquels l'Inde est confrontée, la décision du gouvernement britannique, annoncée en novembre 2012, de mettre fin aux aides financières en 2015 apparaît à la fois prématurée et inspirée politiquement. Au lieu de mettre un terme aux aides à une date aléatoire du calendrier, le gouvernement devrait établir une « stratégie d'abandon » des aides qui définisse les objectifs de développement à atteindre, faisant par là écho au problème de la pauvreté et à d'autres objectifs pour les pays bénéficiaires, avant que ne soit mis un terme à ces aides.

Les investissements des entreprises et les fonds envoyés par des individus entre le Royaume-Uni et l'Inde pèsent largement plus que la valeur des aides du gouvernement britannique. Ces flux qui ne font pas partie des aides à proprement parler sont cruciaux pour les personnes des deux pays et pourraient mener à des avantages plus grands encore. Le rapport recommande de nouvelles

approches que le gouvernement britannique, les entreprises britanniques, les investisseurs britanniques et les Indiens de l'étranger installés au Royaume-Uni devraient adopter afin d'optimiser l'impact de tous ces flux.

Pour plus de détails :

[http://www.ippr.org/publication/55/10231/in-aid-of-india-defining-a-positive-role-for-the-uk?mkt\\_tok=3RkMMJWWfF9wsRovuaXBZKXonjHpfsX77u4vUaO%2BIMI%2FOER3fOvrPUfGjI4ESMJi%2FqLAzICFpZo2FFcH%2FaQZA%3D%3D](http://www.ippr.org/publication/55/10231/in-aid-of-india-defining-a-positive-role-for-the-uk?mkt_tok=3RkMMJWWfF9wsRovuaXBZKXonjHpfsX77u4vUaO%2BIMI%2FOER3fOvrPUfGjI4ESMJi%2FqLAzICFpZo2FFcH%2FaQZA%3D%3D)

Le contenu de cette Newsletter mondiale peut être librement reproduit ou cité, sous réserve que la source soit mentionnée. Les opinions ici exprimées ne reflètent pas nécessairement la politique du CIAS

Rédacteur de la newsletter : Sergei Zelenev, Directeur exécutif :  
ICSW, P.O. Box 28957, Plot 4, Berkeley Lane, Off Lugard Avenue,  
Entebbe, Ouganda

Tél. : +1 718 796 7417, +256414321150

Email : [szelenev@icsw.org](mailto:szelenev@icsw.org), [icsw@icsw.org](mailto:icsw@icsw.org)

Site web [www.icsw.org](http://www.icsw.org);

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci de cliquer 'ici' en nous communiquant votre nom et adresse mail